



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Ministre d'État

REÇU LE :

01 SEP. 2025

VILLE DE CESSON

Monsieur Olivier CH PLET
Maire de Cesson
Hôtel de ville
8, route de Saint-Le
77240 CESSON

LE DE CESSON
Direction Générale
Des Services
DESTINATAIRE

OPIES :

Paris, le 27 AOUT 2025

Réf. : 25-009635-D/ BDC-scem / gd

Monsieur le Maire,

Vous avez appelé mon attention sur les difficultés liées aux installations illicites des gens du voyage dans votre commune, qui entraîneraient des troubles à l'ordre public.

Attentif à vos préoccupations et dans le prolongement de ma précédente correspondance du 7 février dernier, je vous confirme que le groupe de travail dirigé par le préfet Philip ALLONCLE, référent ministériel pour les gens du voyage, a rendu ses conclusions le 7 juillet dernier, et aboutira à de nouvelles ressources réglementaires, infra-réglementaires et législatives sur cette thématique.

Ainsi, une nouvelle circulaire, conjointement signée par Monsieur François-Noël BUFFET et moi-même, vient d'ores et déjà d'être diffusée. Les lignes directrices de ce document sont présentées par le communiqué de presse joint au présent pli.

Soyez assuré que l'ensemble des conclusions de ce groupe de travail, notamment interministérielles et élaborées en lien avec les élus locaux, fera l'objet d'une proposition de loi déposée à la rentrée, pour faire évoluer le droit, ajuster le cadre applicable à l'accueil des gens du voyage, et renforcer les réponses juridiques.

Monsieur le préfet ALLONCLE et Monsieur le préfet de la Seine-et-Marne, ont par ailleurs été rendus destinataires d'une copie de votre correspondance pour leur information.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Bruno RETAILLEAU

Bien à vous



Installations illégales : Bruno Retailleau et François-Noël Buffet demandent aux préfets de faire preuve de fermeté

 www.interieur.gouv.fr/actualites/communiques-de-presse/installations-illegales-bruno-retailleau-et-francois-noel-buffet-demandent-aux-prefets-de-faire



Adobe Stock saintho

À l'occasion d'une conférence de presse, François-Noël Buffet, ministre auprès du ministre d'État, ministre de l'Intérieur, a présenté l'instruction annuelle relative à la préparation des stationnements des grands groupes de gens du voyage pour l'année 2025.

En 2024, **1 326 grands passages** ont été recensés dans 78 départements, dont **569 installations illégales**. Plusieurs installations illicites ont déjà été recensées en 2025, certaines accompagnées d'actes de violence à l'encontre d'élus, d'autres de dégradations. Face à cette situation, « *il y a urgence à agir. Nous agissons* », a indiqué le ministre.

À ce titre, [Bruno Retailleau](#), ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur et [François-Noël Buffet](#), ministre auprès du ministre d'État, ministre de l'Intérieur, ont transmis des instructions de fermeté aux préfets, afin de garantir la préservation de l'ordre public, le maintien de la tranquillité et la sécurité des élus et des riverains.

Ces mesures s'appuient à la fois sur le dialogue et sur la responsabilité. Le dialogue, avec la **nomination systématique d'un médiateur départemental chargé d'organiser les grands passages et de prévenir les conflits**. La responsabilité, avec des garanties financières imposées aux occupants pour prévenir les dégradations des équipements.

Pour garantir l'efficacité de ces mesures, **des taskforces seront mises en place dans chaque département**, qui réuniront les services de l'État, les élus locaux et le Procureur de la République, afin de garantir une mobilisation interministérielle pour mieux répondre aux occupations illicites et afin de s'assurer de la remise en état des terrains. Il a par ailleurs été demandé aux préfets, dès lors que les collectivités ont respecté leurs obligations en matière de schéma départemental d'accueil des gens du voyage, de **procéder systématiquement à l'évacuation des terrains occupés de manière illicite**.

En parallèle, un groupe de travail sur l'accueil des gens du voyage et la lutte contre les installations illégales a été installé, le 13 mars dernier, par François-Noël Buffet. Composé de **16 parlementaires**, ce groupe a mené pendant trois mois des auditions avec l'ensemble des parties prenantes : associations d'élus, représentants des gens du voyage, services de l'État. Ces travaux se sont articulés autour de **quatre axes prioritaires**

- Renforcer l'efficacité des sanctions et leur application ;
- Accroître les pouvoirs du préfet en matière d'évacuation de terrains occupés illégalement ;
- Renforcer les obligations d'utilisation des aires d'accueil existantes ;
- Encourager la création d'aires d'accueil et mieux anticiper les grands passages.

Au terme de nouvelles consultations, notamment interministérielles et en lien avec les élus locaux, leurs conclusions aboutiront au **dépôt d'une proposition de loi** dès la rentrée, pour faire évoluer le droit, ajuster le cadre applicable à l'accueil des gens du voyage et renforcer les réponses juridiques.

« La mission que les Français nous ont donnée est simple : rétablir l'ordre.
J'entends que nous le rétablissions partout et pour tout le monde »

François-Noël Buffet, ministre auprès du ministre d'État, ministre de l'Intérieur

Contact presse

01 40 07 21 76

sec.pressecabminbuffet[[@](mailto:sec.pressecabminbuffet@interieur.gouv.fr)]interieur.gouv.fr

Place Beauvau
75008 PARIS